

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 24 NOVEMBRE 1846.

Cracovie, ville libre d'après les traités de 1815, vient de subir le même sort que les autres parties de l'ancien royaume de Pologne; la voilà sous la servitude, et c'est la main de fer de l'Autriche qui est chargée de l'assouplir et de la façonner à la politique allemande.

A ne prendre cette question que sous le rapport de l'équilibre européen, la suppression de Cracovie comme ville libre n'a qu'une importance secondaire; ce n'est pas son agrégation à la couronne autrichienne qui donnera à celle-ci une bien grande importance; ce n'est pas non plus Cracovie qui pouvait en aucun cas peser d'un bien grand poids dans la balance des destinées de l'Europe; mais si on la considère sous le rapport de la foi des traités, elle prend immédiatement un caractère fort grave, et attire à juste titre l'attention de tous les esprits sérieux.

S'il y a un fait prépondérant dans la politique européenne depuis la chute de l'Empire, c'est le maintien des traités de 1815. Nous y avons souscrit après nos désastres; nous ne pouvions trop faire autrement. Après la révolution de 1830, nous les avons de nouveau reconnus. Ils ont fait constamment la base de tous nos actes diplomatiques. C'est en se montrant disposé à les adopter que Louis-Philippe a obtenu la paix après la révolution de juillet; c'est en les considérant comme faits accomplis qu'il a espéré se faire accepter par les cours du Nord et entrer enfin dans le concert européen d'une manière nette et décisive. Eh bien! aujourd'hui cet espoir se brise, la lumière se fait, et nous trouvons le vide autour de nous. Sur une question matrimoniale, l'Angleterre a rompu la fameuse entente cordiale, et sur une question territoriale de minime importance, les trois grandes puissances du Nord viennent de nous jeter à la face un insolent défi.

Allez donc maintenant leur proposer une étroite et sincère alliance, elles vous repousseront avec dédain, car elles ne viennent nullement à vous, et elles n'attendent assurément qu'une occasion favorable pour commencer les hostilités. Les questions se prennent pour l'attaque; ainsi, l'Angleterre fait des avances, l'Autriche marie le duc de Bordeaux, et, de l'aveu de la Prusse et de la Russie, elle fait main basse sur Cracovie. Pendant que M. Guizot avait protesté contre toute mesure de cette nature, Léopold lui-même nous boude. De quelque côté que nous nous tournions, nous sommes sans alliés. Nous gravitons dans le vide, voilà qui est positif, et nous ne pouvons nous faire illusion.

Nous savons bien que certains diplomates songent déjà à un rapprochement avec l'Angleterre. Comment l'obtenir? Croit-on qu'un traité de commerce qui ruinerait une partie de notre industrie nationale serait possible en ce moment? Nous ne le pensons pas, et cette concession nouvelle au système de la paix tout prix pourrait bien susciter en France de violentes agitations. Si on se raccommode avec l'Angleterre, ce ne sera pas assurément en lui ouvrant nos marchés, car ce jour-là il y aurait entente générale dans toutes les contrées de la France pour s'y opposer, et nous serions bien près de toucher au refus de l'impôt.

La position, sans doute, n'est pas rassurante; toutefois, elle n'a rien qui nous étonne: elle subsistait de fait dans le fond des choses, seulement on la couvrait de protocoles et de belles paroles. Aujourd'hui les protocoles sont retirés, et dans ces derniers temps nous avons vu les douces paroles que l'Angleterre adressait à notre gouvernement. Quoique isolée, la France est encore assez forte pour ne rien redouter pour sa nationalité. Le danger pour elle vient tout entier de la pusillanimité du pouvoir; s'il était dirigé par des mains fermes et habiles, on pourrait avant peu faire repentir les puissances du Nord de leur insolence.

Quand la France prendra sérieusement la défense de la nationalité polonaise, elle pourra la reconstituer, car elle aura derrière elle toutes les sympathies des libéraux d'Europe, et leur titre est grand, comme on sait, même en Russie et en Autriche. Pour cela, il faudrait revenir sur le passé, refaire un nouveau, donner à nos armées de terre et de mer une organisation plus puissante; il faudrait enfin agiter sur les bords du Rhin le drapeau tricolore en criant à l'Europe: *Liberté et liberté!* et partout nous trouverions appui et concours. C'est de cette manière que nous donnerions plus tard à nos frontières une base durable, sinon inébranlable.

On nous a souvent reproché nos défiances envers les puissances du Nord et envers l'Angleterre. Avions-nous tort? Qu'on dise donc enfin ce que vaut la paix qu'on nous a faite, si elle peut assurer qu'elle existera dans un an, dans six mois, dans dix ans, dans cinquante ans, dans cent ans, dans mille ans, dans cette paix douteuse et honteuse que nous avons constamment repudiée. Pour nous, la guerre n'a jamais été qu'un moyen d'arriver à une paix honorable. Tant que la carte d'Europe ne sera pas remaniée, nous ne serons sûrs de rien, et nos frontières ne nous sauveront pas des dangers d'une invasion. Les puissances étrangères, par les traités de 1814 et de 1815, ont rompu l'équilibre européen; elles l'ont fait d'une part s'agrandir, de l'autre pour nous contenir et nous amoindrir; elles ont voulu nous faire descendre du rang que nous nous sommes toujours occupé, et elles ont violé pour cela, à cette époque, toutes les règles de l'équité.

Nous les retrouvons maintenant dans les mêmes dispositions; bien plus, les traités qui leur paraissaient suffisants n'obtiennent plus leur respect, elles vont au-delà de leur lettre et les violent dans leur esprit. Il leur faut donc contre l'esprit français de nouvelles garanties; mais ces garanties où pourraient-elles les trouver si ce n'est dans un partage? Voilà bien long-temps déjà que ces barbares du Nord parlent de nous démembrer: ils nous croient des Grecs du Bas-Empire ou des Romains avilis. Mais qu'ils prennent garde de s'abuser. Si la corruption nous déborde, elle ne nous a pas encore ôté le sentiment de la nationalité. Nos bras ne sont pas las de manier la lance et l'épée; nous en attestons nos triomphes en Afrique. Nous sommes devenus mercantiles par la paix; vienne l'heure de combattre, nous serons ce que nous avons toujours été, une nation guerrière.

S'il faut enfin que l'Europe soit française ou cosaque, comme l'a dit l'empereur Napoléon, nous sommes portés à croire qu'elle sera française, car partout en Europe on aime nos arts, nos lettres, notre civilisation. Nous n'aurons pas besoin de décrets pour nous adjoindre la Belgique et les provinces rhénanes; les populations de ces contrées nous sont attachées par des liens indissolubles, et elles sont prêtes encore à rentrer en lice avec nous pour reconstituer la grande nation.

Imprudents, qui foulez aux pieds les traités qui vous défendaient, venez donc menacer quelque point de notre territoire, et vous verrez si vos armées y pénétreront. Les chevaux de vos cavaliers ne s'abreuvent plus dans les eaux de la Seine, croyez-nous, et quand vous vous croirez près d'en finir avec nous, vous aurez à peu près terminé le cours de vos méfaits. La France vous embarrasse, nous le savons; mais elle n'a pas été constituée, ce nous semble, de par votre bon plaisir.

L'affaire du mariage Montpensier peut être sujette à des phases qui rendront inutiles, superflues, les protestations de l'Angleterre. Il peut arriver, par exemple, que l'Espagne se délivre de sa reine adorée et d'une royauté qui a été la cause de tous ses maux, ou bien la reine peut avoir des enfants. Dans la querelle qui s'est élevée entre la France et l'Angleterre, il y a donc la forme et le fond, c'est-à-dire la question de succession, et une dispute fort vive qui s'est engagée entre les deux cabinets français et britannique depuis plus de deux mois. C'est cette dispute qui est la difficulté actuelle; et le système a dû songer à supprimer cette cause de brouille entre les deux pays.

On sait bien en haut lieu que lord Palmerston est un homme implacable. Il a attendu quatre ans, jusqu'en 1840, pour se venger du refus d'intervenir en Espagne. Il est capable d'attendre jusqu'en 1850, et plus tard s'il le faut, pour prendre une revanche du mariage Montpensier. A plus forte raison, sa haine est-elle ardente aujourd'hui. De son côté, M. Guizot lui a adressé plusieurs mots où l'ironie blessante se rencontre à chaque ligne. On commence donc à réfléchir dans les régions où se manipule la politique transcendante; et M. de Jarnac a été chargé d'offrir aux chefs de la politique britannique, Tories et Whigs, un moyen de faire la paix et de renouer l'alliance anglaise. Lord Palmerston quitterait le cabinet whig, et peu de temps après, mais à coup sûr avant la rentrée des chambres, M. Guizot serait également éloigné du ministère français. On circulerait ainsi la querelle, on ferait la part du feu.

M. de Jarnac a été fort mal accueilli dans sa proposition. Sir Robert Peel est toujours décidé à soutenir le ministère whig, à cause des affaires d'Espagne, et il a encouragé ces jours-ci deux de ses anciens collègues à prendre service sous l'administration de lord Palmerston. Ce n'est point là l'attitude d'un chef de parti qui se dispose à guerroyer contre des rivaux politiques.

Cependant M. Guizot écrit toujours. Il y a peu de jours, il a lu en conseil une réponse à la nouvelle note arrivée le 15 de ce mois; cet écrit, de trente pages au moins, était empreint de la même ironie prétentieuse que les autres. Tous les auditeurs l'approuvèrent, et le roi dit que cela était parfait. Mais depuis S. M. a fait demander à M. Guizot sa réponse, et l'a remaniée d'un bout à l'autre. Ce n'est donc même plus M. Guizot qui correspond avec le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne. On le trouve imprudent; on sent le besoin de l'atténuer.

Pendant ce temps-là M. le maréchal Soult demande pourquoi on l'a fait revenir. Il parle de M. Guizot dans les termes les moins mesurés, et M. Guizot lui rend la pareille, en disant qu'il aurait pu laisser à Saint-Amans son illustre inutilité. Le maréchal, cependant, s'impatiente; il dit à qui de droit qu'il ne peut consentir à être venu du département du Tarn pour rien, et qu'il faut qu'on choisisse entre lui et M. Guizot. On lui répond en souriant et en lui prenant les mains que le choix est tout fait. Les choses en sont là. L'attentat des trois puissances contre Cracovie a d'ailleurs produit sur nos hommes d'état des effets bien différents. M. le maréchal Soult n'a jamais eu plus de verve; il est, dit-on, presque gai depuis le jour où les notifications ont été faites. M. Molé n'a pas l'air bien fâché non plus. M. le duc de Broglie, au contraire, laisse voir la plus grande anxiété, et accuse le prince de Metternich d'avoir fait un coup de tête de jeune homme. Dans une réunion de pairs où les militaires étaient les plus nombreux, on parlait de mettre flamberge au vent, et les moins ardents

voulaient qu'on relevât les fortifications d'Huningue. « Ne mettez pas cette idée en avant, répondit quelqu'un; on la saisirait au vol, et on en profiterait... pour armer Paris! »

Il est bien entendu que les embarras de la situation actuelle, dans le Nord, en Angleterre et partout, sont cause qu'on met de nouveau en circulation la pensée d'un prochain remaniement ministériel. Le maréchal Soult, dit-on, accepterait sous sa présidence le retour de M. Molé aux affaires étrangères; MM. Cunin-Gridaine, de Mackau, Moline Saint-Yon et même M. Lacave-Laplagne resteraient aux affaires; MM. Duchâtel, Martin (du Nord), Dumon et de Salvandy seraient seuls remplacés, outre M. Guizot, et parmi leurs successeurs on tâcherait d'avoir quelques noms du centre gauche. Nous mentionnons ces bruits pour l'acquiescement de notre conscience, et non pas avec l'intention de les faire accepter pour des vérités incontestables. Pour ne parler que de M. Molé, il paraît certain que ses facultés intellectuelles ont subi un amoindrissement assez notable pour qu'on ne puisse plus lui confier un portefeuille.

Le seul fait incontestable, c'est que le cabinet s'est créé des difficultés considérables.

D. G.

Paris, le 22 novembre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'affaire de Cracovie fait pousser, depuis quatre jours, d'effroyables imprécations à une certaine classe de gens qui n'avaient pas prévu cet événement et dont les spéculations se sont trouvées très contrariées par la baisse inattendue qu'il est venu jeter soit dans le cours des fonds publics, soit dans celui des actions de chemins de fer. Il ne faut pas croire, toutefois, que l'indignation qu'exhalent ces dignes gens soit précisément dirigée contre les trois puissances qui, au mépris du droit public européen, viennent de déchirer un traité et de porter atteinte à la souveraineté d'un état qu'elles-mêmes avaient déclaré indépendant. Non; la colère de ces spéculateurs troublés dans leurs calculs s'est adressée ailleurs; elle n'a pas franchi la frontière; elle s'est tournée tout entière contre les hommes qui, à la nouvelle de l'incorporation de la république de Cracovie aux domaines de l'Autriche, ont eu l'audace de s'élever contre un semblable attentat et de demander que la France et l'Angleterre relevassent le défi qui leur était porté. A en croire nos faiseurs d'affaires, pourquoi s'indigner ainsi contre la résolution prise par la Russie, la Prusse et l'Autriche? Pourquoi demander que la France proteste? A quoi des protestations conduiraient-elles? Ne sait-on pas que les puissances n'en tiendraient aucun compte, et dès lors pourquoi en faire? Pourquoi jeter inutilement la perturbation dans le commerce, dans l'industrie, dans les tripotages de bourse? Pourquoi effrayer les capitaux qui ne sont déjà que trop disposés à s'alarmer à la moindre panique?

Ainsi raisonne une certaine classe d'individus, et il ne faut pas croire qu'elle soit peu nombreuse et sans influence. Elle est beaucoup plus nombreuse qu'on ne pense, et elle exerce sur le gouvernement une très grande influence. En supposant qu'il fût enclin à se jeter dans les aventures, elle serait assez forte et assez puissante pour l'empêcher, car depuis seize ans il n'a pensé et agi que par elle. C'est elle qui en 1830 l'a empêché d'accepter la Belgique quand la Belgique s'offrait à la France; c'est elle qui en 1831 lui a conseillé de laisser mourir la Pologne, et a très facilement obtenu de lui qu'il assistât froidement à l'égolement de cette malheureuse nation; c'est elle qui lui reprocha l'espèce de coup de tête qu'il fit quand il s'empara d'Ancone, et le décida, plus tard, à l'évacuer; c'est elle qui lui fit donner vingt-cinq millions aux Etats-Unis, et l'empêcha d'intervenir dans les affaires d'Espagne, pour faire cesser la guerre civile qui désolait ce pays et lui assurer les bienfaits du régime constitutionnel; c'est elle encore qui, en 1840, lui mit la main sur la bouche quand il entonnait la *Marseillaise*, et le fit se résigner au bombardement de Beyrouth et à toutes les conséquences qui s'ensuivirent; c'est elle enfin qui lui conseilla de payer une indemnité à Pritchard, prétendant qu'il serait odieux de mettre le feu à l'Europe pour quelques meubles brisés et pour un brouillon qui ne valait pas tout le tapage qui s'était fait à l'occasion de son nom.

Cette classe de gens d'affaires est encore aujourd'hui aussi puissante qu'elle l'a été dans les différentes circonstances que nous venons de rappeler. On peut donc s'en rapporter à elle du soin d'empêcher que le coup d'état qui vient d'être frappé par les trois grandes puissances du Nord de l'Europe ne soit fatal au maintien de la paix. D'après ce qu'elle a fait depuis seize ans, on peut juger de ce qu'elle est encore aujourd'hui capable de faire.

— On ne s'entretenait hier dans un lieu où les hommes de la mauvaise presse ne pénétraient pas, mais dont l'écho arrive souvent jusqu'à eux, des difficultés que l'affaire de Cracovie allait créer pour le gouvernement, et l'on se demandait si, dans une telle circonstance, il ne conviendrait pas de réclamer la présence et le concours des chambres avant le 11 janvier prochain. « Ne vous alarmez donc pas ainsi, dit un très haut personnage à ceux qu'il voyait tout agités et tout émus autour de lui; cette affaire n'est pas aussi grave que vous semblez le croire. Elle se terminera avec une feuille de papier, qui ne sera même pas timbrée, sur laquelle nous écrirons: *Protestation.* »

Le mot a circulé; mais il a paru assez peu rassurant aux

hommes qui, en examinant l'état de l'Europe et les nombreux symptômes d'embrasement général qui existent partout, ne peuvent s'empêcher de se demander ce qu'il adviendrait dans le monde si Louis-Philippe venait à mourir en ce moment.

M. l'abbé Thions, indignement attaqué par l'Univers à propos de sa lettre à l'évêque d'Autun, a adressé à l'organe du haut clergé la lettre suivante, que nous nous empressons de reproduire :

« Monsieur,

Il aurait manqué quelque chose à mon affliction, si des interpellations équivoques ne se fussent attachées à l'acte pénible que je viens d'accomplir. Toutefois, ce n'était pas de vous que je les attendais. Vous êtes un journal religieux. Qui dit religion, dit justice, indulgence, charité, commisération même. Vous revendiquez pour vous la liberté des consciences contre les empiétements des pouvoirs temporels. J'ai maintenu, en ma personne, cette liberté contre les exigences des pouvoirs spirituels. On peut blâmer, doit-on flétrir? La conscience, libre et inviolable d'un côté, doit-elle être méconnue et contrainte de l'autre? Est-ce là le sens que vous donnez au mot de liberté dans votre bouche? Est-ce là la justice des partis religieux? Est-ce là la justice des vrais chrétiens? Puissiez-vous n'avoir jamais, Monsieur, dans de mauvais jours, à demander en vain à des partis intolérants et oppresseurs cette liberté, cette impartialité, cette justice que vous me refusez si sévèrement aujourd'hui! Je ne suis qu'un pauvre prêtre, seul contre tous; mais ma faiblesse et mon isolement même devaient peut-être vous rendre plus indulgent pour moi.

M. l'abbé Thions, dites-vous, s'est enfin attiré quelque fâcheuse affaire. Ce mot est ambigu et risquerait de flétrir le sacerdoce plus que moi. Cette fâcheuse affaire, Monsieur, vous la connaissez. J'avais refusé, il y a trois ans, de faire, avec quelques uns de mes confrères, une manifestation contre l'enseignement de l'Etat. Je crus et je crois encore que l'enseignement laïque du siècle appartient au siècle, que la famille doit choisir les maîtres de la jeunesse, et que, pour lui laisser la liberté de ce choix, aucun monopole légal ou sacerdotal ne doit envahir exclusivement le terrain libre et vaste des divers enseignements. Je me trompais peut-être; je fus réprimandé par les organes du clergé; je me tus. Après trois ans de silence, de ministère et de vie irréprochable dans mon presbytère, on est venu tout-à-coup, à l'issue du service divin, me demander, au vu et au su de tout le peuple, de signer un symbole de foi, ou de remettre à l'instant les clefs de mon église, comme si quelque scandale me rendait indigne de porter la prière du peuple à Dieu. J'ai remis les clefs. Je vous estime assez pour croire que vous auriez fait comme moi. La dignité de l'homme est-elle donc pour rien dans la dignité du prêtre? Je pense, moi, que l'église est une monarchie, non une tyrannie; que le prêtre doit l'obéissance aux évêques, non la servilité.

Vous auriez pu signer, me dit-on, si ce qu'on vous demandait était innocent. Y a-t-on réfléchi? L'aumône est innocente aussi; elle est plus, elle est une vertu. Le devoir de tout chrétien est de la faire. Si cependant un malheureux vous demandait l'aumône l'arme à la main, en vous disant: « Donne, ou meurs! » que feriez-vous? Vous refuseriez comme contraint ce que vous auriez offert comme libre. On m'a placé dans cette alternative violente; on m'a dit: « Confesse telle foi, ou sors de ta maison, et va-t-en, sans profession, sans paroisse, sans pain sur la terre. » Je suis sorti de ma maison. Voilà, selon vous, la fâcheuse affaire. Voilà, selon moi, et selon tout homme de caractère et de conscience, l'excuse et peut-être l'honneur de ma situation.

Alors je cependant élevé la voix pour me plaindre? ai-je récriminé? ai-je blâmé mon évêque, qui me jetait ainsi, à l'entrée de l'hiver, à la porte de mon seul asile? Non, Monsieur. J'ai pu m'offenser du mode, je n'ai point accusé l'esprit. Je me suis dit, et j'ai dit aux autres: Il a écouté sa conscience. Je lui étais apparemment suspect. Il a agi dans la plénitude de sa prudence. Le coup qui me frappe est tombé durement, mais il est tombé juste. Le joug trop étroit me pesait, on me l'a brisé sur la tête. Je ne murmure pas. Le coup qui me frappe me délire; que Dieu et la main dont il se sert soient bénis!

Et voilà, Monsieur, ce que vous appelez encore mon aventure, employant ainsi un terme communément appliqué à la qualification honteuse des scandales de mœurs pour qualifier un acte de conscience et d'abnégation. Oui, Monsieur, j'accepte le mot, en lui donnant, comme l'ont fait tous mes paroissiens, son véritable sens. C'est l'aventure de tous les hommes pieux qui ont préféré la conscience à la considération et la liberté au pain. C'est l'aventure des bannis de la révocation de l'édit de Nantes, qui sortirent de leurs foyers et de leur patrie en y laissant leurs biens pour sauver la liberté de leur foi.

Vous finissez, Monsieur, en mettant en doute mon bon sens, et en me déclarant légitimement suspect d'un peu de démente. Je ne proteste pas. Ce siècle a, en effet, la folie de tendre évidemment, par tous ses efforts, par toutes ses aspirations, par tous ses sacrifices, à réunir dans un saint acte de foi Dieu et la raison, la tradition et l'examen, le passé et l'espérance des âmes. Il a la folie de vouloir que sa raison soit religieuse, et que sa religion soit raisonnable. La raison sans foi lui semble profane; la foi sans raison lui semblerait ténébreuse. Il veut à tout prix les concilier pour sanctifier son intelligence par la religion, comme la religion a sanctifié ses actes par la vertu. Eh bien! Monsieur, je le confesse, je suis plus ou moins malade de cette maladie de mon siècle, plus ou moins atteint de cette religieuse folie. Mais souvenez-vous que vous honorez vous-même de cette glorieuse injure les plus célestes doctrines qui aient jamais éclairé et consolé la terre. C'est la folie de la croix, quand le christianisme naissant triomphait des superstitions légales du monde. Ce fut la folie de la liberté quand elle triompha du despotisme. Ce sera un jour la folie de la raison religieuse du monde triomphant de l'indifférence et de l'intolérance à la fois, en rapprochant de plus en plus dans la lumière Dieu de l'humanité et l'humanité de Dieu.

C'est pour cette sainte folie, Monsieur, qu'il sera beau de mourir un jour, et qu'il est déjà si doux de souffrir et de pardonner.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Chânes, le 13 novembre 1846. C. THIONS.

P. S. Je n'emploie pas, Monsieur, la formule d'usage pour vous demander l'insertion de cette réponse dans votre journal. Une telle forme ne conviendrait ni à vous ni à moi. Au lieu de vous sommer au nom de la loi, j'aime mieux vous prier au nom de la justice et de la charité.

Afrique française.

Les renseignements qui nous parviennent de la côte ouest annoncent plusieurs sinistres. A Ténès, la violente tempête que nous avons ressentie à Alger sévissait dans la nuit du 2 au 3; huit navires qui étaient en rade ont été jetés sur la plage à l'est de l'em-

bouchure du Oued-Ajjala. Un seul a péri: c'est le bateau toscan le Saint-Michel, qui a été entièrement brisé. Les sept autres, qui ont été plus ou moins endommagés, sont:

Les Deux-Frères, capitaine Piazza; l'Elisa, capitaine Jonathas; la Marie-Antoinette, capitaine Cappel; la Vénus, capitaine Riquier; la Sainte-Vierge, capitaine Nocchi; la Vierge-des-Carmes, capitaine di Rosa; plus un petit bateau chargé de figues pour Alger.

Ce qui a fort heureusement diminué les conséquences fâcheuses de ces divers sinistres, c'est que plusieurs de ces bâtiments étaient déjà déchargés et que les autres pourront l'être malgré leurs avaries. En somme, les pertes, quoique sensibles, seront beaucoup moindres qu'on ne le craignait.

Parmi les personnes qui se sont dévouées pour aller au secours des naufragés, le sieur Serpe, maçon italien, a eu le malheur de perdre la vie, la chaloupe qu'il montait ayant chaviré. Cet infortuné a été victime de son courage et de son humanité.

Le lendemain de cette nuit désastreuse pour Ténès, la tempête exerçait aussi ses ravages à Orléansville. Dans la nuit du 3 au 4, le Chélif a débordé, et ses eaux ont entraîné plusieurs maisons. Une arche du pont a été endommagée. Jamais on n'avait vu cette rivière aussi forte.

Pendant cette même nuit il s'est perdu six navires à Cherchell, dont quatre chargés pour le compte de l'Etat; ce sont:

Le Jeune-Charles, capitaine Celly; l'Henriette, capitaine Mouvren; le Jules-Chéri, capitaine Serre; la Fortune, capitaine Barachini; le Volant, capitaine Bronero.

Heureusement ces navires avaient déchargé une partie de leur cargaison avant le sinistre.

Les travaux du port n'ont éprouvé aucune avarie par suite de cette tempête. Le débarcadère seul a été complètement enlevé. M. l'ingénieur Giret en a fait installer un provisoire.

Pendant cette même nuit, vers cinq heures du matin, on a éprouvé une secousse de tremblement de terre. Le lendemain on en a éprouvé une autre exactement à la même heure. Beaucoup de maisons ont été lézardées. La majeure partie de la population et la garnison, craignant la répétition de ce dangereux phénomène, se sont levées à trois heures du matin, dans la nuit du 5 au 6, afin de se trouver, en plein air à l'heure fatale; mais la précaution s'est trouvée inutile, et on n'a rien senti.

Mostaganem a eu aussi sa part de sinistres, et le brick l'Eugène, capitaine Ducasse, s'est perdu sur la plage. On dit que cinq autres navires se sont également perdus entre Mostaganem et Arzew. Ces malheurs décident sans doute à faire les sacrifices nécessaires pour créer de véritables abris sur les points maritimes occupés sur ce littoral. Il n'y a plus moyen de reculer; il faut terminer les travaux entrepris et entreprendre ceux que les besoins du pays indiquent naturellement.

Le 2, un brick napolitain, une balancelle espagnole et un petit bateau français ont fait naufrage à l'embouchure de la Macta. Personne n'a péri, mais les bâtiments et les marchandises ont été perdus.

Le même jour le brick français l'Anna, venant de Marseille, a éprouvé le même sort à une lieue au-delà de la Stydia. La violence des lames l'ayant soulevé, il s'est trouvé sur une pointe de rocher et a été défoncé. L'équipage s'est sauvé à la nage, et a été recueilli au camp de la Stydia, où tous les soins lui ont été prodigués.

(Akhhbar.)

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

PRÉSIDENCE DE M. TERME, MAIRE.

Suite de la séance du 19 novembre.

A l'occasion du dernier article (41), M. Menoux s'exprime ainsi:

M. le maire nous a annoncé qu'il avait chargé un ingénieur de rédiger un projet de distribution des eaux du Rhône dans la ville; je le prie de nous dire si ce travail avance.

M. LE MAIRE: Je saisis l'occasion que m'offre la demande de l'honorable M. Menoux pour vider enfin entre le conseil et moi, d'une manière définitive, la question des eaux à distribuer dans la ville de Lyon. Le conseil comprendra que, malgré sa décision, j'ai pu, j'ai dû conserver mes opinions. Je respecte celles des autres et j'ose espérer que j'obtiendrai les mêmes égards pour les miennes. Toutefois, la question me semblant tranchée par le conseil en faveur des eaux du Rhône, je ferai mes efforts pour arriver à son exécution. Les eaux du Rhône sont sans doute bonnes, je n'ai jamais dit le contraire, et leur distribution sera déjà un très grand bienfait. Mais pour arriver à une amélioration depuis si long-temps désirée, il faut avoir recours à des moyens possibles. Or, je crois que le système adopté par le conseil est complètement inexecutable. Je suis un homme pratique, je crois que le conseil le reconnaît; je ne me livre point à des projets purement spéculatifs, voilà pourquoi je ne saurais admettre la possibilité de faire distribuer les eaux du Rhône aux frais de la ville.

En effet, la ville, dans dix-huit mois, devra encore 8 millions. La dépense de distribution des eaux du Rhône s'élèvera à environ 5 millions. Il faudra simultanément établir des égouts dans toute la ville. Ce travail coûtera au moins 3 millions, on ne peut l'éviter. Il ne peut pas plus y avoir de fourniture d'eau sans égouts que d'égouts sans fourniture d'eau. C'est donc une somme de 8 millions que vous serez forcés d'emprunter encore; de sorte que vous devrez 16 millions, ce qui entraînera une dépense d'intérêts de 800,000 fr. et un amortissement d'au moins 3 à 400,000 fr., c'est-à-dire à une somme totale qui dépassera l'excédant de vos recettes ordinaires sur les dépenses de même nature. Ainsi, il ne vous sera plus permis de vous mouvoir pendant de longues années, et non seulement d'entreprendre de nouvelles améliorations, mais encore d'achever les améliorations commencées.

Il est vrai que les partisans du système que je combats ont prévenu cette objection en déclarant que l'emprunt serait accompagné d'un impôt assez élevé pour faire face aux intérêts et à l'amortissement. Mais quel sera cet impôt? Sera-t-il indirect ou direct? Accroîtra-t-on les tarifs de l'octroi? Tout le monde sait que l'élevation des tarifs diminue les recettes au lieu de les augmenter. Imposons-nous de nouvelles substances alimentaires, les farines, comme à Marseille? Je ne crains pas d'être démenti, il n'est personne dans cette enceinte qui oserait faire une semblable proposition. Il faudra donc avoir recours à un impôt direct; voyons quelles ressources il pourrait vous présenter. Le principal des quatre contributions directes s'élève à deux millions six cent mille francs; il faudrait les frapper de trente centimes additionnels pour avoir moins de huit cent mille francs, qui ne couvriraient pas même l'intérêt de la dette. Déjà, à la suite de très graves circonstances, on a eu recours à un impôt semblable; mais les réclamations ont été si vives et si universelles qu'on s'est hâté d'y renoncer. Et, je vous le demande, quelles seraient ces réclamations aujourd'hui que la contribution des patentes, si mal assise, excite déjà des plaintes générales? Pour mon compte, je n'attacherais jamais mon nom à un pareil impôt, et je ne pense pas qu'il trouve parmi vous beaucoup de partisans. Nous restons donc en face de l'emprunt isolé et de ses impossibilités, d'où il conclut qu'il faut renoncer à distribuer les eaux du Rhône aux frais de la ville.

C'est dans cette pensée que je fais étudier la question, que je suis en rapport avec une compagnie des eaux du Rhône, que demain je dois avoir une conférence avec plusieurs de ses représentants, et si j'obtiens des conditions acceptables, j'aurai l'honneur de les présenter au conseil; car, je le répète, le système de l'emprunt est impossible, et il ne serait certainement pas approuvé par le conseil d'Etat.

Voilà, Messieurs, ce que je tenais à vous dire. Je devais vous indiquer la voie dans laquelle je me propose d'entrer, espérant que vous voudrez bien m'y suivre, car elle est à mes yeux la seule possible.

M. HENRI SERIZIAT: Je désire, comme M. le maire, que nous mettions un terme aux discussions qui ont régné dans le conseil au sujet de la distribution des eaux. La délibération qui a décidé que les eaux du Rhône

seraient distribuées aux frais de la ville est d'une exécution plus facile qu'on ne le pense. Ne peut-on pas se servir des études et des cahiers des charges rédigés précédemment? J'appuie auprès de M. le maire la demande tendant à presser les études. Peu importe la suspension de l'arrêté de M. le préfet; je ne regarde pas cet arrêté comme définitif. Le conseil municipal peut l'attaquer sans passion, mais aussi sans faiblesse; puis il attendra avec respect et avec confiance la décision du conseil d'Etat.

M. BARRILLON: Je crois devoir répondre à M. le maire que, tout en acceptant ses calculs sur la dépense, soit des eaux, soit des canaux, il a oublié une ressource qui peut nous dispenser de la nécessité d'un emprunt et laisser libre une partie de l'excédant des recettes ordinaires sur les dépenses de même nature. Cette ressource, oubliée certainement involontairement, c'est la vente des eaux aux particuliers, vente qui produira des sommes considérables. M. le maire vous a cité Marseille; il est très vrai que, pour détourner un bras de la Durance, la dépense, qui ne devait être que de douze à treize millions, dépassera trente millions; mais, en compensation, Marseille vendra de l'eau, non seulement comme eau potable, mais encore pour les irrigations elle retirera des revenus très considérables. L'impôt sur les farines ne produit que sept cent mille francs, chiffre tout-à-fait insuffisant aujourd'hui, mais la vente des eaux fournira très probablement les sommes nécessaires pour couvrir les intérêts et l'amortissement du capital desséché. Nous ne voulons aucun impôt, pas plus que M. le maire, mais nous voulons la vente des eaux qui sera très productive. M. le maire craint que le conseil d'Etat n'approuve pas votre emprunt; cette crainte est mal fondée. Le conseil d'Etat approuve toujours les emprunts qui doivent faire face à une dépense productive; il approuvera donc l'emprunt pour la fourniture des eaux. Je crois avoir calmé les inquiétudes de M. le maire. Demain, a-t-il dit, il doit recevoir la compagnie des eaux du Rhône. Je suis bien aise d'avoir éclairci sa religion avant cette entrevue. J'ai contribué à la fondation de plusieurs compagnies; je n'ai point eu personnellement à m'en plaindre; mais, en dehors de mes intérêts particuliers, je suis partisan de la confection des chemins de fer par l'Etat, et je ne suis pas moins partisan de la fourniture des eaux par la ville. Lorsque vous demandez aux compagnies d'exécuter un travail, elles exigent de vous l'intérêt de leur capital, plus l'amortissement, plus un bénéfice. C'est ce bénéfice que vous pouvez prendre vous-mêmes; pourquoi donc le leur laisser? Il n'y a donc pas à hésiter à entrer dans la voie de l'emprunt. Si vous avez deux compagnies rivales, les prix qu'elles vous demandent ne seront-ils pas plus élevés, puisqu'elles auront à lutter entre elles? et ne pourriez-vous pas les réduire si vous faisiez la fourniture vous-mêmes. La question me paraît claire, les études ont été fort multipliées? et je demande qu'en confirmant sa délibération du mois de mai, le conseil invite M. le maire à rattraper le temps perdu.

M. PONS dit que M. le maire a oublié plusieurs choses; il n'a pas parlé de tous les engagements que la ville avait contractés, et qui lui permettent à peine de pourvoir aux intérêts et à l'amortissement de la dette actuelle; qu'en conséquence, il pense que M. le maire est resté fort au-dessous de la vérité lorsqu'il a parlé des difficultés financières de la ville, et c'est ce qu'il se réserve de prouver.

M. LE MAIRE: J'ai commis en effet un oubli, je n'ai point parlé de l'entretien des machines, des frais de combustible et d'administration; j'ai pensé que la vente des eaux pourrait couvrir ces dépenses; mais je suis loin de croire que cette vente des eaux puisse être aussi productive que le pense M. Barrillon. Les villes, comme l'Etat, sont de très mauvais entrepreneurs de travaux industriels, et surtout de très mauvais marchands. La ville vendra peu d'eau et la vendra très mal, et je persiste à croire que tout ce que j'ai dit sur la position financière de la ville est de la plus scrupuleuse exactitude.

Quant à ce que j'ai dit du conseil d'Etat, je le confirme de nouveau; je connais des membres très influents qui déplorent au plus haut degré ce qui se passe à Marseille, et qui ne permettraient pas sans doute que Lyon suive son exemple. Mais lorsque je parle ainsi, je comprends que je dois devenir suspect, et que si le conseil d'Etat vient à nous refuser, il sera possible de me soupçonner de n'être pas étranger au refus. (Dénégation générale.) Je sais fort bien que de pareils soupçons ne sauraient s'élever dans cette enceinte; mais ailleurs il n'en est pas de même, mon Dieu! les exemples sont nombreux. Qu'un arrêté froisse les opinions des partisans des eaux du Rhône, c'est moi qui l'ai provoqué; qu'un écrit récent blesse quelques opinions, c'est moi qui l'ai, sinon dicté, au moins inspiré.

J'avais très bien senti ma position sur la question des eaux; je comprenais qu'il m'était difficile d'en doter la ville; aussi j'avais eu la ferme intention de laisser à mon successeur, plus dégagé que moi d'injustes soupçons, l'honneur de rendre cet éminent service à son pays. J'étais donc résolu de me retirer de la mairie et de ne pas accepter un troisième mandat; mais la situation financière nous créait de graves embarras, mais surtout la cherté des subsistances pouvait amener des complications sérieuses. Dans de telles circonstances, j'ai pensé qu'il ne m'était pas permis de me retirer honorablement, et voilà pourquoi je suis décidé à rester encore enchaîné à mes fonctions; mais j'espère que le conseil municipal, qui s'est toujours montré bienveillant pour moi, me continuera une confiance aussi utile qu'elle m'est précieuse.

M. MENOUX pense que l'on peut tout concilier. La délibération du mois de mai subsiste, en ce qui touche les eaux du Rhône, d'une manière immuable; mais quant à ce qui regarde le mode d'exécution, on peut l'examiner de nouveau. Il ne faut pas repousser les ouvertures qui pourraient nous être faites par M. le maire; car, s'il était vrai que nous nous fussions trompés, et que le mode qui nous sera proposé par M. le maire vailût mieux que celui que nous avons adopté, ne devrions-nous pas l'accepter?

M. LE MAIRE: Personne ne demande la parole? L'incident est vidé. M. le rapporteur va continuer la lecture du budget.

M. LE RAPPORTEUR continue:

Art. 42. Eclairage de la ville. 150,000 f.

A l'occasion de cet article, M. le maire croit devoir donner connaissance au conseil des longues et nombreuses conférences qu'il a eues avec la compagnie du gaz de Perrache, dans le but d'éclairer au gaz les quartiers qui ne le sont pas encore. Il explique que, malgré tous ses efforts, il n'a pu rien terminer avec cette compagnie, qui exige de maintenir à 4 centimes 1/4 le prix du bec, quel que soit le nombre des becs fournis par elle, jusqu'à ce que, dans le nouveau périmètre à éclairer, elle ait obtenu 2,000 becs particuliers.

Une très courte discussion s'élève dans le sein du conseil, qui paraît peu favorable à cette dernière prétention de la compagnie du gaz.

M. BERGIER demande que le théâtre des Célestins soit éclairé au gaz.

M. LE MAIRE répond qu'il s'est déjà préoccupé de cette question à plusieurs reprises, qu'il s'est cru plusieurs fois au moment de la résoudre, et qu'il continuera ses négociations.

La discussion du budget recommence. Les articles suivants du chapitre des dépenses ordinaires sont adoptés successivement:

Art. 43. Nettoyement et arrosage de la ville.	58,975 »
Art. 44. Allocation au conseil de salubrité.	1,000 »
Art. 45. Dépenses diverses de police municipale.	9,600 »
Art. 46. Fonds de police à la disposition de M. le maire.	10,000 »
Art. 47. Fonds à la disposition de M. le maire pour gratifications aux divers employés et agents de l'administration municipale.	3,200 »

SECTION III.

Art. 48. Entretien des corps-de-garde de police.	5,000 »
--	---------

Au sujet de cet article 48, M. Leforest prie M. le maire d'aviser au moyen de rétablir un corps-de-garde au pont de la Guillotière.

M. LE MAIRE répond qu'il s'occupe de trouver un local convenable pour être converti en corps-de-garde.

La discussion du budget reprend. Les articles suivants sont successivement adoptés:

Art. 49. Entretien de l'hôtel et du mobilier de M. le lieutenant-général commandant la division.	1,000 »
Art. 50. Dépenses présumées pour le logement des troupes de passage.	20,000 »

SECTION IV.

Art. 51. Subvention de la ville pour les enfants trouvés.	225,160 »
Art. 52. Idem de l'Antiquaille.	57,050 »
Art. 53. Pension d'aliénés au compte de la ville.	14,000 »
Art. 54. Bureau de bienfaisance.	100,000 »
Art. 55. Maison de refuge dite de Saint-Michel.	5,000 »
Art. 56. Société maternelle.	1,000 »
Art. 57. Société du Dispensaire.	25,000 »

Art. 58. Caisse d'épargne et de prévoyance.	2,000	»
A l'occasion de la subvention de la caisse d'épargne, M. Boullée se plaint que l'on fasse venir à la caisse d'épargne les déposants jusqu'à trois fois avant de les rembourser.		
M. GUINET répond que, par une disposition nouvellement introduite dans le règlement de la caisse d'épargne, ceux qui désirent opérer un retrait doivent présenter leurs livrets le mercredi pour toucher les sommes réclamées le dimanche et le lundi suivants. Ce mode a l'avantage d'activer les opérations de la caisse et de satisfaire un plus grand nombre de réclamants, tout en facilitant et régularisant le travail des directeurs.		
Les articles suivants sont adoptés successivement :		
Art. 59. Dotation du Dépôt de mendicité.	40,000	»
Art. 60. Secours à l'institution des Jeunes Orphelins.	500	»
Art. 61. Secours à la société du Patronage des Jeunes.	4,000	»
Art. 62. Secours à l'institution du refuge de Saint-Jo.	2,000	»
Art. 63. Allocation au Dispensaire spécial.	1,000	»
Art. 64. Traitement des médecins chargés de la visite sanitaire.	9,000	»
Art. 65. Pensions diverses.	9,650	87
SECTION V.		
Art. 66. Bourses à l'institution des sourds-muets.	3,000	»
Art. 68. Ecole royale des beaux arts.	50,380	»
Art. 69. Emploi de la subvention du gouvernement des frais de la même école.	3,100	»
Art. 70. Fonds d'encouragement pour former des peintres et des graveurs d'histoire naturelle et d'archéologie.	2,000	»
Art. 71. Fonds pour achats de tableaux et de statues.	10,000	»
Art. 72. Subvention à la société des Amis des Arts pour frais d'exposition.	5,000	»
Art. 73. Entretien des instruments, traitement du conservateur et frais du cours d'astronomie.	1,200	»
Art. 74. Conservation des musées du Palais-des-Arts :		
Traitement.	4,100 f.	} 5,600 »
Frais divers.	2,500	
Art. 75. Musée des antiques :		
Traitement.	2,400	} 5,000 »
Acquisition d'objets d'archéologie, frais divers.	2,600	
Art. 76. Musée d'histoire naturelle :		
Traitement.	8,500	} 11,100 »
Frais et achats divers.	2,800	
Art. 77. Bibliothèque du Palais-des-Arts :		
Traitement.	3,500	} 6,700 »
Encartage de gravures, frais et achats divers.	3,400	
Art. 78. Bibliothèque de la ville :		
Traitement.	8,400	} 14,100 »
Acquisitions de livres et frais divers.	5,700	
Art. 79. Bibliothèque administrative de l'Hôtel-de-Ville.	500	»
A l'occasion du crédit de la bibliothèque, M. Boullée demande ce que devient la bibliothèque administrative.		
M. LE MAIRE répond qu'il ne dépense pas tous les ans le crédit de 500 f. qui lui est accordé pour elle ; que, néanmoins, cette bibliothèque grandit chaque année ; qu'elle contient un assez grand nombre de statistiques, tous les procès-verbaux des deux chambres et beaucoup d'ouvrages sur l'administration.		
M. LE RAPPORTEUR donne lecture des articles suivants, qui sont successivement adoptés :		
Art. 80. Jardin de botanique :		
Traitement.	4,050 f.	} 9,900 »
Gages des garçons jardiniers, frais de culture, achats de nouvelles plantes.	5,350	
Frais du conservatoire.	150	
Remise d'étiquettes pour le Jardin de botanique.	550	
Art. 81. Location d'une maison servant de logement aux frères des écoles de la division du midi de la ville.	4,000	»
Art. 82. Location d'une maison servant de logement aux frères de la division du nord.	4,480	»
Art. 83. Ecoles primaires des frères et des sœurs et écoles d'adultes dirigées par les frères, secours pour distribution de prix aux écoles des frères et frais divers.	90,701	»
Art. 84. Ecoles primaires protestantes.	5,000	»
Art. 85. Ecoles primaires d'enfants et d'adultes d'enseignements mutuels, allocation supplémentaire pour ouverture d'une école d'adultes et de dessin linéaire, école de chant.	50,000	»
A l'occasion du dernier article, M. Bergier demande si dans le crédit total se trouve comprise une somme pour l'établissement d'une école à Saint-Georges, réclamée par une partie des habitants de ce quartier.		
M. LE MAIRE répond qu'il n'a reçu aucune pétition à ce sujet, et qu'il demande point de crédit pour la fondation d'une école à Saint-Georges. Les deux articles ci-après sont également approuvés :		
Art. 86. Ecole primaire israélite.	1,000	»
Art. 87. Legs Teuillé, rentes 5 p. 0/0, en faveur de l'enseignement mutuel.	70	»
Art. 88. Dotation de l'académie des sciences, etc.	1,400	»
A l'occasion de l'article 88, M. Menoux lit un très spirituel discours, dans lequel il prouve, d'une manière élégamment académique, que la subvention accordée à l'académie royale de Lyon n'est point en rapport avec l'importance de ce corps, et contraste d'une manière fâcheuse avec la libéralité de nos devanciers avant la révolution, qui lui accordaient une subvention de deux mille quatre cents francs ; il demande en conséquence qu'il lui soit alloué une subvention de deux mille quatre cents francs. Cette demande est approuvée vivement par MM. Boullée, Bouillier et Guinet.		
Elle est mise aux voix et adoptée par le conseil.		
Art. 89. Dotation de la société d'agriculture et arts.	1,000	»
A l'occasion de cet article, M. Guimet demande également l'augmentation du crédit alloué à la société d'agriculture. Il fait valoir les services de ce corps, et le conseil porte sa subvention à deux mille francs. Le conseil approuve les articles ci-après :		
Art. 90. Dotation de la société d'horticulture.	600	»
Art. 91. Dotation de la Société de Médecine.	600	»
Art. 92. Allocation pour observation hydrométrique.	500	»
Art. 93. Frais du cours de la Faculté des Sciences.	1,750	»
Art. 94. Frais du cours de droit commercial.	} 3,850 »	
Art. 95. Frais du cours d'économie industrielle et commerciale.		
M. HENRI SERIZIAT émet le vœu qu'une faculté de droit soit établie à Lyon. Cette proposition est adoptée.		
Les articles suivants du budget sont adoptés :		
Art. 96. Emploi du produit des inscriptions des élèves de l'école de médecine et de pharmacie.	10,500	»
Art. 97. Secours aux salles d'asile de l'enfance.	29,721	58
Art. 98. Entretien des théâtres, des bâtiments, du mobilier, des appareils de chauffage et de ventilation.	6,200	»
Art. 99. Assurances des théâtres contre l'incendie.	10,272	»
Art. 100. Traitement du conservateur du matériel des théâtres.	1,500	»
Art. 101. Service de nuit des sapeurs-pompiers.	2,200	»

(COURRIER DE LYON.)
(La fin à un prochain numéro.)

Chronique.

Cercle musical a fait exécuter, hier lundi, une messe de Cécile dans l'église Saint-Bonaventure. Comme M. Alexis a été appelé pour chanter les solos, le Cercle, pour se réparer de ses frais, a fait percevoir un droit de 1 fr. par chaise. Il regrette que cette société n'ait pas une organisation ou des

ressources telles qu'elle puisse se dispenser de recourir à de pareils moyens. Plus d'une société musicale, en France, a fini exécuter à ses frais des messes par des artistes de Paris.

Celle-ci, de la composition de M. Dietsch, organiste de Saint-Eustache, sans pouvoir être comparée aux compositions inspirées des vieux maîtres, ne manque pas d'un certain mérite.

La sonorité du vaisseau dans lequel elle a été célébrée donnait trop d'importance à l'orchestre et érasait les chœurs. Ils ont manqué souvent d'ensemble et de vigueur dans l'attaque. Les voix de jeunes filles laissaient beaucoup à désirer.

Les solos chantés par M. Dupont ont été remarquables. Sa voix vibrante et pure, le style noble et large de son chant, lui assurent une supériorité certaine dans ce genre.

— On lit dans le *Journal de Villefranche* :

« Notre dernière feuille a rapporté l'absorption presque instantanée de deux pains d'une livre subtilement dérobés par un affamé dans l'étalage du sieur Laforêt, à Villefranche. Quelques jours après, un pain en couronne a été soustrait aussi de l'étalage d'un autre boulanger dans le faubourg; mais ce nouvel affamé n'a pas été aperçu. Il paraît que depuis quelque temps les harpies rôdent autour de nos boulangeries. »

— Un grand nombre de personnes n'ayant pu assister au concert donné samedi dernier au Grand-Théâtre par M^{lle} Milanollo, la salle ayant été envahie de bonne heure par la foule, celles-ci ont cédé aux sollicitations qui leur ont été adressées pour un dernier concert qui aura lieu samedi prochain 28 du courant dans la salle du Cercle musical.

AVIS. — Un cadavre du sexe masculin a été retiré du Rhône, à Saint-Romain-en-Gal, le 10 de ce mois. Cet individu paraissait être âgé de quarante-cinq ans. La mort est le résultat de l'asphyxie par submersion.

Les personnes intéressées à le reconnaître sont invitées à se présenter à l'Hôtel-de-Ville, bureau de la police de sûreté.

— Le 19 de ce mois, entre sept et huit heures du soir, le conducteur d'un fourgon de Lyon à Paris a été arrêté à la Demi-Lune par cinq hommes masqués. Après l'avoir dépoilu, un des assaillants a ordonné de lui tirer un coup de fusil, ce qui a été fait aussitôt que dit. Ce malheureux conducteur, atteint au côté, a été encore brûlé par le feu qui a été mis à ses vêtements par l'amorce de l'arme; cependant il a pu se rendre à une maison voisine, où on lui a prodigué les premiers secours. Le 20, il a été amené à Lyon, où il est entré à l'hôpital. On ne conserve aucun espoir de le sauver. Un jeune homme a mené le fourgon jusqu'à l'Arbresle.

Dans la nuit du 20 au 21 courant, une double tentative d'assassinat a encore eu lieu entre Chaponost et Francheville. Les victimes sont un marchand forain et le domestique d'une maison bourgeoise. Suivant toute apparence, cette contrée est exploitée par une bande de malfaiteurs, à la recherche desquels l'autorité devrait se mettre.

— Les habitants de la Guillotière se plaignent vivement de la malpropreté des rues, malgré la somme votée à cet effet par le conseil municipal. Nous devons citer la partie du cours Vitton appelée *les Quatre-Maisons*, où la terre provenant de constructions récentes et laissée sur la voie publique s'est mêlée aux balayures des maisons, et forme un tas d'immondices d'environ 30 centimètres d'élévation dans toute la largeur du cours, moins un petit passage sur le bord d'un fossé où les piétons peuvent à peine poser les deux pieds. Nous ne parlons pas d'un grand trou creusé par un propriétaire sur l'accotement du cours et laissé sans garde-fou. Lorsque deux ou trois personnes s'y seront assommées, la police interviendra peut-être pour faire changer cet état de choses.

— Les cours de la faculté des lettres de Lyon pour le premier semestre de l'année scolaire 1846 1847 s'ouvriront :

Philosophie. — Les mercredis à onze heures, et les jeudis à une heure et demie, au Palais-des-Arts.

M. Bouillier, professeur, traitera, le jeudi, de la morale; le mercredi, il analysera les principaux ouvrages de Malebranche.

Ce cours s'ouvrira le jeudi 26 novembre.

Histoire. — Les mardis et vendredis à midi, à l'Hôtel-de-Ville.

M. François, professeur, continuera l'histoire moderne de l'Angleterre.

Ce cours s'ouvrira le vendredi 27 novembre.

Littérature ancienne. — Les lundis et jeudis à midi, au Palais-des-Arts.

M. Demons, professeur, fera, le jeudi, l'histoire de la littérature latine; le lundi, il expliquera et commentera la Rhétorique d'Aristote.

Ce cours s'ouvrira le jeudi 26 novembre.

Littérature française. — Les mercredis à deux heures, et les samedis à midi, au Palais-des-Arts.

M. Maignien, professeur, continuera, le mercredi, l'histoire littéraire du dix-huitième siècle, et analysera, le samedi, le théâtre de Molière.

Ce cours s'ouvrira le mercredi 25 novembre.

Littérature étrangère. — Les mercredis à une heure, et les samedis à onze heures, au Palais-des-Arts.

M. Eichhoff, professeur, comparera, le mercredi, la poésie ancienne et moderne; il expliquera et commentera, le samedi, des passages de Byron et de Goethe.

La deuxième session des examens pour le baccalauréat s'ouvrira le mardi 5 janvier 1847.

— Le 17 novembre, le garde-champêtre de Béligny, en tournée de grand matin pour surprendre les moutonniers dont les troupeaux dévorent les luzernes, s'avancait, au milieu d'un épais brouillard, dans la direction du Gare. Il crut voir, à une certaine distance, un cheval renversé et s'agitant comme pour se relever avec sa voiture. Il s'avança rapidement avec l'intention d'aider à relever l'attelage; mais quelle ne fut pas sa stupéfaction de voir un énorme loup tellement acharné à arracher quelques lambeaux de chair à une carcasse de cheval que l'animal ne s'apercevait point de la présence du garde, sur lequel il leva enfin les yeux étincellants! Tous deux se regardèrent, également effrayés; mais heureusement le loup fit un saut en arrière et se sauva.

(Journal de Villefranche.)

— On écrit de Vienne (Autriche), à la date du 31 octobre dernier, qu'un boulanger vient de faire une découverte dont l'application peut être fort importante dans les circonstances actuelles. Il s'agit de l'introduction de la betterave dans la panification. Deux pains composés, l'un de moitié et l'autre de cinq huitièmes de betterave, et pour le reste de farine de froment, viennent d'être adressés à M. le ministre de l'agriculture et du commerce. L'un et l'autre ont été confectionnés à Vienne le 30 octobre, et présentent encore en ce moment (20 novembre), pour l'aspect et le goût, les qualités du pain de ménage de bonne confection.

Le procédé de fabrication est celui du pain ordinaire, seulement on emploie moins d'eau et un peu plus de sel. La betterave ne doit être râpée qu'au moment de s'en servir. M. le ministre de l'agricul-

ture et du commerce vient d'ordonner, sur cette nouvelle panification, des expériences auxquelles d'ailleurs tout le monde peut facilement se livrer.

— Dans sa séance du 18 courant, le conseil municipal de la ville de Vienne a voté une somme de 600 f. en faveur des inondés de la Loire.

Une quête faite au collège pour les inondés a produit 56 fr. 80 c., qui ont été versés chez M. Riondet, notaire.

Le produit des souscriptions s'élève approximativement, jusqu'à ce jour, à Vienne, à 3,437 f.

Nouvelles Etrangères.
ESPAGNE.

MADRID, le 15 novembre. — Les exemples d'indépendance et d'énergie dans la conduite sont trop rares, à la malheureuse époque où nous vivons, pour que je néglige l'occasion de vous signaler un fait qui honore singulièrement tous ceux qui y ont coopéré.

Il vous souvient sans doute que l'*ayuntamiento* de Palma n'hésita pas à se refuser formellement à procéder à la répartition des impôts, se fondant avec toute raison sur ce que, n'ayant pas été votés par les cortès, ils ne pouvaient être légalement perçus. Cette conduite modérée et ferme en même temps avait droit à toutes les sympathies publiques, à tous les éloges; elle méritait d'être proposée en exemple à tous les *ayuntamientos*, à tous les citoyens sans distinction. Avec une pareille fermeté, en effet, les illégalités seraient peu à craindre, le régime absolu ne serait jamais durable. Mais cette fermeté était loin de faire le compte des hommes inéptes, corrompus et violents qui nous oppriment; aussi fut-elle sur-le-champ punie, et la dissolution de l'*ayuntamiento* courageux fut prononcée. Palma vient de répondre dignement à l'audacieuse provocation de notre gouvernement: de nouvelles élections ont eu lieu, et les anciens membres de l'*ayuntamiento* ont été réélus à l'unanimité. Grâce en soient rendues aux citoyens de Palma!

Puisse j'en suis aux traits qui honorent le caractère espagnol, permettez-moi de vous en relater un qui, s'il est exact, ce dont je doute quelque peu, mérite une mention, quoiqu'il soit de beaucoup inférieur à la conduite des citoyens de Palma; mais il ne faut pas se montrer trop difficile au milieu de l'état d'abaissement où nous sommes tombés. On prétend que Bravo Murillo, Gonzalez, Romero et Arteta ont refusé le grand-croix que leur offrait le gouvernement; ils ont pensé que l'honneur qu'ils ont d'être députés leur défendait d'accepter ces grâces. Ce refus serait une censure assez directe de la conduite de bien de nos législateurs et des vôtres aussi.

Le ministre de l'intérieur vient de nommer une commission, composée de don Manuel Zarazaga, chef de section au ministère de l'intérieur, de don Pedro-Maria Rubio et de l'architecte don Annibal Alvarez, à l'effet de désigner l'emplacement, de tracer les plans et de former le devis de dépense d'un établissement modèle pour le traitement des insensés. Nous sommes si arriérés, sous ce rapport comme sous tant d'autres, que le moindre progrès passe pour fort grand à nos yeux.

Je ne vous dirai rien aujourd'hui sur les affaires de Portugal, parce que, ne sachant rien de positif, j'en serais réduit à des conjectures, et que ce n'est pas là précisément ce que vous attendez de moi. Il paraît au reste qu'hier il est arrivé ici un courrier venant de Lisbonne avec des dépêches pour notre gouvernement; mais rien n'a encore transpiré du contenu de ces dépêches.

(Sentinelle des Pyrénées.)

Bourse de Lyon du lundi 22 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	850	852 50	850	852 50
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans.	»	»	1206 25	1207 50	1207 50	1208 75
prime d. 10.	»	»	»	»	1228 75	»
Paris à Rouen.	»	»	850	852 50	852 50	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	625	625	625 75	625
prime d. 10.	»	»	627 50	628 75	636 25	»
Paris à Lyon.	»	»	498 75	»	500	498 75
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

A. M. le rédacteur du Censeur.

Monsieur,
Je vous prie de vouloir bien insérer dans le prochain numéro de votre journal ce qui suit :

Dans l'intérêt de l'humanité pour ceux qui sont atteints d'une maladie des yeux et ne peuvent trouver de ressources par le traitement de la médecine ordinaire, je veux faire connaître la guérison que je viens d'obtenir par le traitement de M. Schlesinger, oculiste, quai des Célestins, 46.

Depuis deux ans, ma vue commençait à se troubler et à se fatiguer, au point que je ne pouvais plus m'occuper de choses sérieuses avec assiduité, même avec le secours de lunettes, et depuis trois mois je ne voyais plus que confusément de l'œil droit.

Dans l'espace de six semaines, M. Schlesinger m'a guéri radicalement par sa méthode, au point de pouvoir très bien lire des deux yeux, même sans lunettes.

J'ai bien l'honneur d'être votre très dévoué.

L.-F.-V. JARRIN, rue Vieille-Monnaie, 37.

8 AU GRAND 8

Rue Saint-Côme, à Lyon.

Le sieur COQUAIS,

Fabricant de plaqué première qualité, tel que réchauds de table, porte-huiliers, porte-carafes, cafetières, sucriers, bords de table, soupières, théières, et tout ce qui concerne le service de table et de limonadier.

COUVERTS

Dorés et argentés à Paris par les procédés RUOLZ, garantis 60 grammes argent par douzaine.

Autres couverts d'un beau blanc et d'une solidité égale à l'argent, de 1 f. 25 c., 1 f. 75 c. et 2 f. 50 c.

MAISON DE LA CITÉ DE LYON

RUE SAINT-COME, 3.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS.

L'ouverture a eu lieu depuis le samedi 10 octobre.

PALETOTS D'HIVER A 15 FRANCS.

A VENDRE Plusieurs petits chiens épagneuls, race King-Charles, venant d'Angleterre. S'adresser au portier, à l'hôtel de l'Univers, rue de Bourbon. (2996)

A VENDRE du 15 au 31 décembre prochain, 1,500 arbres essence chêne, en totalité ou par lots, dans la propriété de la Servette, près Lagnieu (Ain). (2924)

A VENDRE Bonne Voiture pour un voyageur de commerce, hôtel Bayard, rue Tupin. (2993)

A CÉDER pour cause de mauvaise santé, un Commerce en gros et mi-gros, dans l'un des meilleurs quartiers de la ville. — S'adresser, pour les renseignements, à M. Alégatière jeune, rue Quatre-Chapeaux, n° 11. (2993 bis.)

A VENDRE Un bon fonds d'épicerie, situé dans un quartier très fréquenté et favorable à la vente. S'adresser rue Lainerie, n. 1, quartier Saint-Paul. (2990)

A VENDRE actuellement, pour cause de décès et de départ, Fonds de Café. Le matériel de cet établissement a coûté plus de 2,200 fr. Il sera cédé à 2,500 fr. Le loyer, la patente, le chauffage et l'éclairage ne s'élevaient qu'au prix de 3 fr. 25 c. par jour. La recette est de 15 à 20 fr. par jour. — S'adresser à M. Modas, escalier A, passage de l'Argue. (2999)

A LOUER au mois et à l'année. — Joli équipage bourgeois. S'adresser hôtel du Parc. (2935)

AVIS. On désire acheter un petit fonds de mercerie et bonneterie. S'adresser, pour les renseignements, au Cabinet de Lecture, quai de Retz, où on devra laisser son adresse. (3000)

AVIS Hier lundi 23 novembre 1846, il a été perdu un anneau en acier contenant quatre clefs. — On est prié de le remettre au bureau du journal le Censeur. Il y aura récompense. (6431)

AVIS. Une maison de commerce DEMANDE DES VOYAGEURS pour la représenter. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue. S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (2915)

AVIS. Squirre et Cancer de toutes les parties du corps, guéris sans opération et sans douleur par l'ingénieux traitement d'un médecin étranger qui sera présent à toutes les consultations. On peut donner connaissance de plusieurs cures déjà obtenues par cette précieuse médication. S'adresser, de onze heures à trois heures, au cabinet de M. Givaudan, médecin à Lyon, place des Jacobins, 13, au 1^{er}. (2997)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES. Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et de toute acréte ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. A la même adresse est le seul dépôt des capsules au baume de copahu pur sans odeur ni saveur, approuvées et reconnues supérieures pour la prompte et sûre guérison des écoulements récents ou chroniques. Prix actuel: 3 f. la boîte au lieu de 4 f. (5670)

MALADIES DES VOIES URINAIRES ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION. M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880) M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

DÉPÔT CENTRAL, THOREL, PARFUMEUR, 19, rue de Bussol, A PARIS

Toilette hygiénique de la peau. **BARÉGIENNE** Toilette hygiénique de la peau. 3 fr. le flacon; remise de 30 p. 100 sur vente de 10 flacons. La BARÉGIENNE présente, sous une forme agréable, un agent doué de toutes les propriétés des Eaux sulfureuses de Barèges. Elle guérit promptement les boutons, rougeurs, taches coupées et efflorescentes, etc., etc., engendrés sur la peau par quelque cause que ce soit. Dépôts: Vernet, Lyon; Ventes frères, Bordeaux; Thomin, Marseille; Abbadié Vidal, Toulouse

CAPSULES de RAQUIN AU BAUME DE COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR

Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADEMIE DE MÉDECINE comme infirmement supérieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes quels qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt chez M. Vernet, place des Terreaux, n. 13.

NOUVEAU SERVICE RÉGULIER N POSTE DE MACON A AUTUN EN DOUZE HEURES.

Les départs ont lieu tous les jours, à dater du 1^{er} novembre, aussitôt après l'arrivée des bateaux à vapeur de Lyon. Ce service dessert: Cluny, Salornay-sur-Guye, la Croisée, Blanzy, Mont-Saint-Vincent, Marmagne, et correspond directement avec le Creuzot.

BUREAUX PRINCIPAUX: MACON, chez M. Taupenot fils, directeur des Berlins Postes du Commerce, quai du Nord; CLUNY, chez M. Piquet, dit François; LA CROISÉE, chez M. Bernot, aubergiste; BLANZY, chez M. Lagrion; MARMAGNE, chez M. Nectoux; AUTUN, au bureau des Messageries royales de France. (1584)

COMPAGNIE PÉNINSULAIRE ET ORIENTALE DE PAQUEBOTS A VAPEUR. NOUVELLE LIGNE. SERVICE DIRECT ENTRE L'ANGLETERRE, L'ITALIE ET LA FRANCE.

Le paquebot à vapeur anglais **LE TIBER**, de la force de 300 chevaux, commandant JOHN OLIVE, ex-capitaine du **Leopoldo-Secondo**, partira de MARSEILLE pour NAPLES jeudi 26 courant, à trois heures précises du soir, touchant à GÈNES, LIVOURNE et CIVITTA-VECCIA, et partira de GÈNES pour SOUTHAMPTON, touchant à GIBRALTAR, le 8 décembre. Pour y charger et y prendre passage, s'adresser à MM. F. DELOUTTE et DUCLAUX, agents consignataires, à Marseille. — Bureaux: rue du Jeune Anacharsis, 9. (1611)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS. FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux. MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux. MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux. HERCULANUM, de la force de 300 chevaux. Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La Marie-Christine partira les 9, le Mongibello les 19, et l'Herculanum les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C^e, directeurs, à Marseille. (5712)

TABLETTES LAROQUE AU LICHEN, le plus efficace des pectoraux contre les rhumes, toux, asthmes, catarrhes. — Boîtes: 1 f. 25 c. et 70 c. — A Paris, JozEAU, rue Montmartre, 161; à Lyon, Laroque, rue Saint-Polycarpe, et à la pharmacie des Célestins; à Vaise, Simon; à Villefranche, Ayot; à Givors, Lime; à St-Etienne, Rigolot, rue de Foy, 15; à Rive-de-Gier, Rigaud; à Mâcon, Voituret; à Chalon, Paquetin; à Vienne, Mermet; à Bourg, Ravet, tous pharmaciens. (4415)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, **EXTRAIT DE SALSAPARILLE** et **POUDRE DIURÉTIQUE**. A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefou, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

COPAHINE-MEÇE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cullerier, méd. en chef de l'hôp. des Vénéreux, ainsi les premiers mèd. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., quel le traitement le moins cher. DÉPÔT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (4360)

A LYON, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 31. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENoble, chez M. Gabriel, rue Vaugoussou. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A YAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

AVIS. M. KUHLINKAMP a l'honneur de prévenir le public qu'il arrivera du 28 au 30 de ce mois avec un convoi de quarante chevaux de luxe. On le trouvera toujours à l'hôtel de Provence. (2905)

COMMERCE DE PIANOS.

M. PAJOT, facteur de pianos, rue de Bourbon, n. 6, étant déterminé à ne plus faire la location des pianos, vendra au rabais tous ceux qu'il retire, et à l'avenir on trouvera constamment chez lui un grand choix de pianos de tous facteurs et de tous prix. (1579)

POLITIS, FACTEUR DE PIANOS, Attaché jusqu'à présent à la maison Mongollier, A son atelier actuellement cours Morand, n° 16, aux Brotteaux. Les personnes qui voudront faire réparer leurs pianos par lui sont assurées d'être satisfaites. A dater de ce jour, on trouvera chez lui des pianos de rencontre en bon état et à prix fixe. (990)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS. Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot: 2 fr. 50 c. Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (521-7934)

ÉTRENNES DE 1847.

Un grand nombre de personnes avaient déjà jeté leur vue, pour les Etrennes, sur le magnifique déballage d'estampes situé depuis peu rue Lafont, 2. Une circonstance imprévue vient d'accélérer le départ du marchand, qui fermera son magasin samedi 28 de ce mois. On se chargera d'ici là de toute commission pour le nouvel an. (2994)

JARDIN ET VEILLAS, CHEMISIERS,

Rue Puits-Gaillot, 3, au coin des Terreaux, à Lyon, et place Neuve, à Grenoble. BREVETÉS (sans garantie du gouvernement). Seule maison spéciale pour la confection des gilets de flanelle dits plastronnés, sur mesures. (1612)

GUÉRISON des MALADIES

DES ABSORPTIONS AXILLAIRES ET INGUINALES. Par M. le docteur M. V. Ce traitement n'assujétit pas les malades à boire des médicaments souvent répugnants. Il peut être employé en tous temps et en tous lieux, et laisse la faculté de garder le secret. Les maladies de poitrine, les névralgies et autres, quelles que soient les causes qui les aient produites, sont guéries sans occasionner de désagréments. Il consulte tous les jours dans son domicile, rue Buisson, 17, au 2^e étage, à quatre heures du soir. Les ouvriers sont reçus gratuitement jusqu'à neuf heures. (2917)

CIMENT-MARBRE.

AUTELS ET DALLAGES AVEC GARANTIE. Des applications faites depuis une et deux années sur les points les plus fréquentés constatent le bon usage de ces dallages, qui dorénavant seront livrés avec garantie. S'adresser pour la vente et la pose: A MM. Gauthier et Tardieu frères, rue de la Liberté, à Perrache; Mollino, rue Saint-Dominique, 13, dans la cour; Bidreman père et fils, à Vaise, 6. (1590)

SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI. Les enrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS. Prix: 2 fr. la bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 41. (4460)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; SAINT-ETIENNE, GARNIER-MARTINET, place de Foy; CHALONSUR-SAONE, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, Grande-Rue, 1; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse) ROUZIER. (5544)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue de la Boulaillerie, 19.